



# Cahier des charges

## Vente d'une parcelle cadastrée B2383, zone artisanale de Canteloup

Par délibération en date du 4 avril 2018 à 20h, le conseil municipal convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre JAGUENAUD pour décider de la mise en vente de la parcelle B2383.

### Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les modalités et conditions de vente concernant les terrains à bâtir sur la commune de SAINT SULPICE ET CAMEYRAC, la cession, le type de construction pouvant y être réalisés, les droits et obligations des acquéreurs des terrains.

### Caractéristiques de la parcelle à vendre

La commune vend la parcelle B2383, d'une superficie de 3570 m<sup>2</sup>.

### Plan de situation



**Consistance actuelle du bien** : terrain nu en nature de pré partiellement constructible.

**Détails des surfaces** : terrain à bâtir pour environ 1700 m<sup>2</sup>, 1630 m<sup>2</sup> sont inconstructibles sauf pour un aménagement de parking non imperméabilisé compte tenu de la présence du ruisseau, de la voie ferrée et d'un pylône haute tension en limite de la parcelle.

### Les modalités et conditions de candidature

#### I. Conditions d'occupation et de jouissance

Les candidatures doivent remplir toutes les conditions présentées ci-dessous :

- Construire un bâtiment pour y accueillir exclusivement des activités de type artisanale, commerciale ou tertiaires, à l'exclusion d'une habitation ou logement.
- Les logements y compris dans l'enceinte du bâtiment dédié à une activité et les habitations sont interdits.
- Cette occupation doit être effective dans le délai maximum d'un an suivant, la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

## **II. Réseaux et servitude des terrains à vendre**

- Réseaux
  - Les réseaux existants (eau, assainissement collectif, électricité, France télécom), ils sont situés au droit de la voirie. La viabilisation est à réaliser par l'acquéreur.
  - Le gaz se trouve à proximité dans la rue ;

## **IV. Prix de vente des parcelles**

Le prix de vente est de 90 000 € TTC (ou 75 000 € HT).

## **V. Répartition des frais et formalité de candidature**

- Répartition des frais  
La commune prendra en charge :
  - Le bornage ;
  - L'office notarial de Saint Loubès représentera la commune ;

Les acquéreurs prendront en charge :

- Les frais de raccordement aux différents réseaux ;
- Les frais de notaire ;

- Formalités de la candidature

Les candidatures se feront par courrier signé et daté en recommandé ou contre accusé réception et adressées à l'attention de Monsieur le Maire, à l'adresse de la mairie : *21 avenue de l'Hôtel de ville, 33450 Saint Sulpice et Cameyrac.*

## **VI. Procédure d'attribution**

Le conseil municipal délibérera après avis de la commission pour attribuer le lot. Un compromis de vente sera signé devant le notaire. La vente définitive devant le notaire sera établie dès les formalités bancaires acceptées (si nécessaire).